

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-174/SG/FP portant régularisation de la situation administrative d'un . ouvrier du cadre territorial des Travaux publics et du Port .

n° 69-174/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 janvier 1969

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro
10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

constaté, pour compter du 1° janvier 1968, le passage au 2° échelon dans le grade des ouvriers principaux du cadre à territorial des Travaux publics et du Port, de M. Kayad Djama Egué, ouvrier principal 1er échelon, en service au Port de Commerce de Djibouti. sanction d'abaissement d'un échelon est infligé à M.Kayad Djama Egué pour absence injustifiée, obstacle à la liberté du travail et agitation du personnel dans un but subversif. M. Kayad Djama Egué, ouvrier principal, 2° échelon ,du cadre territorial des Travaux publics et du Port, sera rangé ouvrier principal le échelon, pour compter de la date de signature de la présente décision.